

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **lundi 18 février 2019 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Madame Brigitte Minier, conseillère

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Pierre Bergeron, directeur général par intérim
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :

Monsieur Louis Toner, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 février 2019.
2. Questions de l'assistance.
3. Amendement à la résolution 2018-455 - Acquisition de rues et servitudes - Divers projets domiciliaires du Boisé ensoleillé.
4. Participation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à l'activité " Tour de la Montagne Desjardins 2019 ".
5. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2019 en modifiant la tarification applicable en matière de mariage et d'union civile, les licences pour animaux et la politique de gratuité pour le 3^e enfant et plus.
6. Adoption du projet de Règlement numéro 828-43, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2019 en modifiant la tarification applicable en matière de mariage et d'union civile, les licences pour animaux et la politique de gratuité pour le 3^e enfant et plus ".
7. Questions de l'assistance.
8. Levée de la séance.

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

...Dépôt du certificat de convocation.

2019-069

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 18 février 2019 soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2019-070

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2018-455 - ACQUISITION DE RUES ET SERVITUDES - DIVERS PROJETS DOMICILIAIRES DU BOISÉ ENSOLEILLÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2018-455 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 3 décembre 2018, par laquelle ce conseil mandatait M^e Joanie Lalonde-Piecharski, notaire, afin de préparer les actes pour l'acquisition de rues et servitudes dans divers projets domiciliaires du Boisé ensoleillé, par la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE le mandat sera transféré à M^e Emmanuelle Moïse, notaire, pour l'exécution desdits actes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil amende la résolution 2018-455 concernant l'acquisition de rues et servitudes dans divers projets domiciliaires du Boisé ensoleillé, en autorisant le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer devant M^e Emmanuelle Moïse, notaire, tout acte ou document donnant effet à la présente.

2019-071

PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE À L'ACTIVITÉ " TOUR DE LA MONTAGNE DESJARDINS 2019 "

CONSIDÉRANT l'organisation de la dixième édition du " Tour de la Montagne Desjardins 2019 " au profit de la Fondation de l'Hôpital Honoré-Mercier qui se tiendra sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire le 19 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue de cette activité de financement, le comité organisateur souhaite obtenir le support logistique de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire appuie la tenue de l'activité " Tour de la Montagne Desjardins 2019 " organisée au profit de la Fondation de l'Hôpital Honoré-Mercier qui se déroulera sur le site de la gare de Mont-Saint-Hilaire (stationnement de l'Agence métropolitaine de transport) de même que sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, le dimanche 19 mai 2019 et contribue aux besoins logistiques requis pour la tenue de cette activité, notamment le prêt d'équipements, la signalisation des rues, le montage et démontage du site, la participation de ressources humaines et l'accès aux panneaux des structures publicitaires de la Ville.

Que le Ville de Mont-Saint-Hilaire requière de l'Agence métropolitaine de transport, toute autorisation ou tout permis nécessaire à la tenue de cette activité et du ministère des Transports, tout permis permettant la circulation des participants sur les routes sous la responsabilité dudit ministère.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur général par intérim, soit et est autorisé à signer tout document relatif à la présente.

2019-072

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019 EN MODIFIANT LA TARIFICATION APPLICABLE EN MATIÈRE DE MARIAGE ET D'UNION CIVILE, LES LICENCES POUR ANIMAUX ET LA POLITIQUE DE GRATUITÉ POUR LE 3^E ENFANT ET PLUS

Avis de présentation est donné par la conseillère Brigitte Minier à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2019 en modifiant la tarification applicable en matière de mariage et d'union civile, les licences pour animaux et la politique de gratuité pour le 3^e enfant et plus.

2019-073

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 828-43 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019 EN MODIFIANT LA TARIFICATION APPLICABLE EN MATIÈRE DE MARIAGE ET D'UNION CIVILE, LES LICENCES POUR ANIMAUX ET LA POLITIQUE DE GRATUITÉ POUR LE 3^E ENFANT ET PLUS - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 828-43, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2019 en modifiant la tarification applicable en matière de mariage et d'union civile, les licences pour animaux et la politique de gratuité pour le 3^e enfant et plus ", soit et est adopté par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2019-074

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 19 h 35.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**